

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 9 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 09 décembre 2014 à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. Yves CHERON, maire, en date du 02 décembre 2014 s'est réuni à la Mairie en séance publique.

**Présents**: M. Yves CHERON, Mme Betty COËLLE, M. Dominique FOLGALVEZ, Mme Stéphanie ALVES, M. Eric LAUBE, M. Philippe LEFEVRE, M. Alexandre AZZOPARDI, Mme Maÿlis PETILLON, Mme Hélène BOUCHERAT, Mme Véronique GUERITON, M. Xavier FRANÇOIS, Mme Paulina DYREK, M. Philippe COLIN, Mme Sylvia MOREAU,

**Pouvoir** : Mme Martine HUIN à M. Yves CHERON

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 14 octobre 2014 est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

### **1) – Station d'épuration**

#### **Délibération 55-2014**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

que pour la construction de la nouvelle station d'épuration il s'avère nécessaire de réaliser une étude géotechnique phase 2 sur le site de la nouvelle station d'épuration.

qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette étude sur un prochain programme d'investissement subventionné.

M. le Maire, présente les 3 devis des prestataires ayant répondu pour l'étude géotechnique phase 2.

- FONDASOL pour 9 390 € HT
- ICSEO pour 10 446 € HT
- CEBTP pour 9 990 € HT

Suite aux consultations et aux analyses des offres de ces prestations réalisées par l'assistant conseil, il est proposé de retenir :

La société FONDASOL pour réaliser cette étude pour un montant de 9 390.00 € HT.

Un diagnostic amiante et plomb avant démolition de la station est aussi nécessaire.

Un devis de la société DIMEXPERT pour un montant de 900€ HT est proposé.

La société DIMEXPERT est retenue pour réaliser cette étude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la contexture du projet ;
- de retenir la société telle que définie ci-dessus ;
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie;
- de solliciter une dérogation pour commencement anticipé de cette étude ;
- de prendre l'engagement de réaliser cette mission si les subventions sollicitées sont accordées ;
- de prendre l'engagement d'inscrire les ressources nécessaires au budget ;
- donne pouvoir à Monsieur le maire de signer toutes les pièces de l'offre précitée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

## **2) – Grêle : proposition financière de l'expert pour l'indemnisation de grêle sur les bâtiments communaux.**

### Délibération 56-2014

Mr le Maire indique que l'expert a rendu un chiffrage pour l'indemnisation des dégâts occasionnés par la grêle en juin dernier sur les bâtiments communaux.

- Eligible au budget de fonctionnement :
  - Bâtiment vitrerie pour 1 714.67 €
  - Eglise :
    - Réparation toiture versant clocher pour 26 472 € avec vétusté de 25%.
    - Réfection versant et contrefort pour 42 581.76 € avec vétusté de 45 %
    - Echafaudage pour 1 980 €
    - Bâchage pour 2 318.40 €
    - Démolition/déblais pour 6 655.05 €
  - Mobilier urbain : Globes éclairage pour 14 984.16 € avec vétusté de 20%
- Eligible au budget investissement :
  - Mairie, école de Ver Sur Launette :
    - Bâchage et échafaudage pour 5 121.76 € HT
    - Couverture pour 39 590.81 € HT avec vétusté de 35 %
  - Ecole Loisy :
    - Bâchage, échafaudage pour 3 213.74 €
    - Couverture pour 25 877.67 € avec vétusté de 35%
  - FCTVA pour 3 132.04 €

- Démolition/déblais pour 6 955.58 €

La franchise s'élève à 833.37 €.

Le contrat prévoit un rachat de 25 points de vétusté.

Soit un remboursement immédiat de 111 331.02 € et différé de 53 370.67 € proposé par l'expert, ce qui correspond à 78.60 % du montant total des réparations.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité et autorise Mr le maire à signer tous documents se rattachant à ce dossier.

De plus, M. le Maire, informe le conseil municipal, que sur le devis le versant nord de l'église est refait à neuf et le versant sud est à remanier. L'intégralité de la toiture pourrait être refaite avec un surcoût dont dépend essentiellement le type de tuiles choisi. Une subvention auprès du conseil général peut être sollicitée à hauteur de 50 % de la différence entre le montant des travaux et le remboursement de l'assurance.

La décision sera à prendre lors d'un prochain conseil municipal.

### **3) – Nouvelle mairie : présentation du travail rendu par l'architecte suivant la demande du conseil municipal.**

Mr le Maire présente les différents plans proposés par l'architecte pour une mairie à la place du Rabelais avec destruction de l'actuel bâtiment et reconstruction pour un coût estimé de 590 000 € HT ou 560 000 € HT (2 options possibles). Le plan de l'installation de la mairie au RDC où se situe actuellement l'école pour un coût estimé à 150 000 € HT et la construction d'une école pour environ 780 000 € avec deux classes de maternelle, salle de repos, cantine, salle de restauration, garderie et cour avec préau.

Sur ces montants des subventions peuvent être sollicitées à hauteur de 26 % pour une mairie et 36 % pour une école.

Mr le Maire rappelle que le coût des travaux de l'actuel projet mis en place par l'équipe municipale précédente pour la transformation du Rabelais s'élève à 621 000 HT.

Mme Maÿlis PETILLON demande si une telle surface pour la mairie n'est pas excessive.

Un débat au sein du conseil municipal s'instaure sur les besoins réels de la commune pour une mairie ou une école ainsi que les lieux les plus adaptés avec aussi la problématique du foncier.

Mr le maire propose au conseil municipal de faire appel au PNR qui par le biais du fond d'intervention d'aménagement des espaces publics peu financer une étude complémentaire. Celle-ci aura vocation de déterminer les besoins de la commune par un programmiste et d'en chiffrer les coûts par un économiste.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

L'étude devrait intervenir courant du printemps prochain avec un résultat de l'étude attendu pour le début d'automne.

#### **4 – Décision modificative n°2**

##### **Délibération 57-2014**

Des dépenses non budgétisées lors du budget primitif 2014 obligent à déplacer 12 000 € du compte des dépenses imprévues au compte d'investissement sur la ligne du matériel et mobilier de bureau, notamment pour l'acquisition des photocopieurs, ordinateur et programme informatique, se répartissant comme suit :

- <u>022</u> - dépenses imprévues de fonctionnement :	- 12.000€
- 2183 – acquisition de matériel et mobilier de bureau	+ 12.000€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité et ont signé sur le registre tous les membres du conseil municipal présents.

#### **5 – Questions diverses**

- CAF

##### **Délibération 58-2014**

Le contrat enfant-jeunesse de la commune de Ver Sur Launette s'inscrit dans la mission 1 « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » et les programmes 1 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance » et 2 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la jeunesse » de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 entre l'état et la CAF.

Le contrat enfance et jeunesse de la commune de VER SUR LAUNETTE sera signé pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2017.

Le conseil municipal autorise le Maire, à signer le contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF de l'Oise qui prendra effet au 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- Aide financière pour le prêt d'une salle de classe

##### **Délibération 59-2014**

Des problèmes de locaux sont rencontrés pour la pratique des NAP à l'école d'Eve le mardi après-midi.

Diverses solutions ont été recherchées pour éviter que les enfants soit en extérieur quand il fait trop froid.

Le corps enseignant est extrêmement réticent à l'utilisation de leur classe à d'autre fin que pour celle prévue.

Il a été proposé aux instituteurs de la commune d'Eve une indemnité de 1 000 €, répartie à hauteur de 776 € pour la commune de Ver et 224 € pour la commune d'Eve, à la classe qui acceptera que sa salle soit utilisée pendant ce temps

d'activité. L'instituteur des CM1/CM2 s'étant proposé, cette somme sera versée à la coopérative de l'école pour la pratique d'activités supplémentaire pour ses élèves. Des conseillers s'interrogent sur le fait de donner de l'argent alors même que les lieux appartiennent à la commune.

M. le maire répond que leurs interrogations sont totalement légitimes mais quelque soit la solution qui peut être trouvée, les 1 000€ seront dépensés en chauffage... Donc il propose que ce soit les enfants qui profitent de ces 1 000€.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- Désignation d'un titulaire et suppléant pour association TGV

#### Délibération 60-2014

M. le Maire informe qu'il faut procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la représentation à l'association des communes traversées par le TGV.

M. Yves CHERON se propose d'être titulaire et M. Philippe LEFEVRE suppléant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

- Permission de voirie à Loisy pour Orange

La société Orange souhaite installer les câbles de fibre optique à Loisy entre l'antenne mobile et le carrefour rue Gérard de Nerval / allée de la barrière / chemin de St Laurent. Le câble sera en souterrain le long de St Sulpice et en aérien rue Gérard de Nerval.

Mr le maire indique au conseil municipal qu'il a refusé cette demande au motif que dans la rue Gérard de Nerval il y avait une véritable anarchie dans le réseau téléphonique et qu'Orange n'avait pas envisagé de discuter du problème.

Face à ce refus, Orange est revenu sur sa position et a demandé un rendez vous.

Une visite sur le terrain a été faite avec des techniciens d'Orange et des représentants de la municipalité il y a quelques jours. Un « réaménagement » des câbles par Orange de la rue Gérard de Nerval à été pris en compte ; un grand nettoyage dans les câbles et dans les branchements doit être effectué pour un coût de 10 000€ environ à la charge d'Orange.

Ce dernier demande donc la permission de voirie pour la création de 380 m de génie civil en vue d'optimisation du site Orange.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de travaux d'Orange.

- Eclairage public

Mr le maire informe le conseil municipal que la commission des travaux s'est réunie avec le SE 60 et l'entreprise en charge du remplacement des luminaires ayant subi des dégâts lors de la grêle de juin dernier. Les luminaires cassés vont faire l'objet d'un remplacement début février 2015. Sont concernées la rue des Caillois, la rue du

Vieux Moulin (1<sup>er</sup> partie) et la rue de la Garenne.

- *Épicerie sociale de Nanteuil le Haudouin*

La participation actuelle du CCAS pour l'épicerie sociale du canton est de 1.05€ par habitant.

Suite à des restrictions budgétaires, l'Europe ne participera plus à compter de 2015 à la fourniture d'aliment, dont une partie en plats préparés dans les épiceries sociales, ce qui représente 25 000€ d'aide pour l'épicerie de Nanteuil Le Haudouin. Cette suppression d'aide représenterait une augmentation de 5 €uros par habitant. Le centre social en charge de l'épicerie sociale est chargé de proposer des pistes d'économie mais la cotisation des communes devra augmenter d'1 €uros supplémentaire minimum par habitant si l'on souhaite maintenir l'épicerie sociale en activité.

Le vote d'une augmentation de la participation au CCAS se fera dans un prochain conseil municipal.

- *Résultat du câble installé rue Gérard de Nerval*

Mme Maÿlis PETILLON indique avoir lu les résultats reçus ce jour de l'installation du câble-compteur à Loisy.

Elle indique que peu d'excès de vitesse sont à déplorer et la vitesse moyenne est de 48 Km/heure.

M. Yves CHERON indique qu'une étude plus approfondie doit être faite de ce document et qu'il faudra étudier les possibilités pour la sécurisation des routes de notre village.

- *Acquisition d'une lame de déneigement*

Mme Maÿlis PETILLON souhaiterait que l'on étudie la possibilité d'acquisition d'une lame de déneigement positionnée devant un tracteur.

M. Yves CHERON répond qu'il va se renseigner sur le tarif de celle-ci et également savoir si des subventions sont encore attribuées pour ce type d'acquisition. Il précise que ce service est actuellement rendu par Mr Duchenne avec une lame à l'arrière du tracteur.

Fin de séance à 21h50.